



ENGAGEMENT DE LOCATION SAISONNIERE

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver un contrat à imprimer en deux exemplaires (dont un exemplaire est à nous retourner complété et signé) portant sur un gîte de groupe « Le Gîte du Tilleul » au **67 Route d'Alsace, 88310 Ventron.**

Pour la période du [] (à partir de [] heures) au [] (avant [] heures)

Le montant total de cette location s'élevant à la somme de [] €, nous vous remercions de nous transmettre votre acompte de [] Euros établi à l'ordre de **SARL Vosges Location. Une fois le contrat signé (contrat valable 4 jours), le règlement d'acompte devra être fait sous 4 jours en une seule fois.** Passé ce délai, le contrat ne sera plus valable pour l'une ou l'autre des parties et sera donc résilié de plein droit.

Cette location est conclue pour une occupation maxima des lieux par **33 personnes**. Au cas où la capacité du meublé serait dépassée (pour un repas, dans la journée ou pour dormir), le propriétaire se réserve le droit de modifier (par une majoration tarifaire) ou de résilier le contrat. Par ailleurs nous vous informons que nos amis les animaux ne sont pas admis. (loi n°70-598 du 9 juillet 1970)

Tout bruit ou nuisance pouvant gêner la tranquillité des voisins entraînerait la résiliation de la location.

Un inventaire des : matériel, mobilier et ustensiles de cuisine aura lieu lors de l'entrée en jouissance avec **2 personnes** et lors du départ du locataire (**avec les 2 mêmes personnes qu'à l'arrivée.** **Une caution de 4000 euros sera demandée en début de séjour** **Ce montant servira à régler les dégradations éventuelles durant le séjour.**

Ne sont pas compris : l'électricité, la taxe de séjour , le fuel et l'eau.

Pour votre tranquillité, nous proposons une assurance annulation en partenariat avec un prestataire externe. Cette souscription est totalement facultative et laissée à votre appréciation : <https://vosges-location.souscription.travel.upcover.fr/> En cas de non-souscription, les conditions générales du présent contrat s'appliqueront en cas d'annulation

Une attestation de responsabilité civile villégiature (précisant le nom du gîte, adresse et date du séjour) au nom du responsable du séjour devra être fournie lors de la remise des clés.

En cas de changement de TVA , et ou en cas de dépréciation de la valeur monétaire de l'euro après la signature du contrat de location, le bailleur ne pourra subir aucune perte financière, et l'augmentation sera répercutée de plein droit sur le montant de celui-ci et ne constituera en aucun cas une clause de résiliation du contrat pour ce motif.

Après avoir pris connaissance du descriptif ci-inclus, le locataire se déclare d'accord sur cette location.

Le solde de la location soit [] Euros, devra être réglé 8 semaines avant le début de votre séjour (pour information le chèque ne sera encaissé qu'à la date du début du séjour).

En cas de désistement, l'acompte ainsi versé restera acquis au propriétaire, et le solde restera dû. Dans l'intérêt des 2 parties, le contrat est valable 4 jours, passé ce délai, nous nous réservons le droit de proposer le gîte à d'autres personnes

Tout engagement de location saisonnière, signé ou validé par un mandat administratif, ou bon de commande sera considéré comme définitif. En cas de désistement, l'intégralité du séjour sera dû.

Le Propriétaire

SARL VOSGES LOCATION

Mr KUENTZ Jean-Claude

13 Chemin des Chauds Fours

88310 VENTRON

Tél : 03-29-24-10-25 Port : 06-76-22-35-88

E-Mail : contact@vosgeslocation.fr

Site : <https://www.vosgeslocation.fr>

Fait à Ventron le

Le locataire :

Nom :

Adresse :

Tél :

Fait à